

## *Critères déterminant le montant de l'aide pour les clubs d'élite*

Le montant de la subvention est déterminé par une série de critères et ne peut excéder trente pourcent (30%) du budget annuel du requérant. **Cette disposition ne s'applique pas aux associations et clubs sportifs dont le budget annuel est inférieur à cent mille francs, auxquels un montant forfaitaire est octroyé.**

### 1. Nombre de divisions de jeu

Nombre de divisions de jeu existantes dans la discipline sportive concernée. Plus ce nombre est élevé, plus il est difficile d'accéder au plus haut niveau.

NOMBRE DE NIVEAUX DE JEU	POINTS	NOMBRE DE NIVEAUX DE JEU	POINTS
1	0	5	9
2	1	6	12
3	3	7	16
4	6	8	20

### 2. Nombre et niveau des équipes juniors de compétition (M14 à M20)

Le nombre et le niveau de jeu des équipes juniors évoluant dans un championnat regroupant l'élite nationale ou régionale (Suisse romande) démontre la volonté d'un club à assurer une relève tant en son sein qu'au profit du sport concerné.

EQUIPES*	ELITE (POINTS)	RÉGIONAL (POINTS)
M20	3	1.5
M18	3	1.5
M16	2	1
M14	2	1

\*Ou appellation équivalente selon les sports. Toutefois, les équipes en-dessous de M14 ne sont pas prises en comptes.

### 3. Qualification des entraîneurs du club (équipes phare et juniors de compétition)

Le niveau de formation des entraîneurs est primordial pour l'encadrement des joueurs. L'effort fourni par un club pour assurer un encadrement de qualité et permettre à ses entraîneurs de progresser et d'atteindre les plus hautes qualifications en la matière doit être encouragé et récompensé. Sont pris en compte les personnes en charge de l'équipe phare et des équipes juniors engagées dans un championnat regroupant l'élite nationale ou régionale (Suisse romande).

EQUIPES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3 (et au-dessus)
1 <sup>ère</sup> équipe	0	2	3
M20	1	2	3
M18	1	2	3
M16	2	3	3
M14	2	3	3



#### 4. Budget total des clubs

Les clubs évoluant dans un environnement hautement concurrentiel ont besoin d'apports financiers importants afin de pouvoir se maintenir et former une relève.

BUDGET DU CLUB	POINTS	BUDGET DU CLUB	POINTS
1 – 50'000	2	600'001 – 800'000	24
50'001 – 100'000	4	800'001 – 1'000'000	30
100'001 – 150'000	6	1'000'001 – 2'000'000	40
150'001 – 200'000	8	2'000'001 – 3'000'000	50
200'001 – 250'000	10	3'000'001 – 4'000'000	60
250'001 – 400'000	14	4'000'001 – 5'000'000	70
400'001 – 600'000	19	> 5'000'001	80

#### 5. Subventions J+S

Les montants accordés par J+S témoignent des efforts consentis dans le domaine de la relève.

MONTANT DES AIDES J+S	POINTS
1 – 5'000	2
5'000 – 10'000	4
10'001 – 15'000	6
15'001 – 20'000	8
20'001 – 30'000	10
30'001 – 40'000	12
40'001 – 100'000	15

L'ensemble des points ainsi obtenus (addition des critères 1 à 5) détermine la base de la subvention allouée. Celle-ci ne peut dépasser 30 % du budget annuel du club bénéficiaire, exception faite des clubs dont le budget annuel est inférieur à 100'000 francs.

Sur cette base, la Municipalité détermine le montant définitif de la subvention allouée. Elle tient également compte d'autres éléments d'appréciation.

Etat : janvier 2011